



PROCES-VERBAL

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du 02 octobre 2020

Présents : THOMAS Jean.

Présents : DROUAULT Dominique, DUTHEIL Jean-François, MEUNIER Régis, RONDEAU Christian, SALMON José.

Début de l'Assemblée Générale : 19h00.

1- Approbation des procès-verbaux.

PV du 03/09/2020 : adopté.

2- Elections du Comité de direction

Dans le cadre de l'élection du Comité de direction du District 37 pour la mandature 2020-2024, la Commission étudie les conditions de vote dans lesquelles se sont déroulées les élections.

La Commission a d'abord constaté :

- la répartition des clubs aux tables de pointage selon le nombre de voix.
- la distribution des boîtiers électroniques de vote à chaque représentant des clubs dont l'identité et la licence FFF furent dûment vérifiées. L'accès à internet et à l'application Footcompagnon sur les smartphones fut cependant difficile.
- la liste d'émargement, certifiée par le Directeur Administratif, et comportant l'indication des noms, prénoms, clubs, nombre de voix et numéro de boîtier de vote.
- la présentation des pouvoirs signés des Présidents de club quand les représentants n'étaient pas lesdits présidents.

Les boîtiers de vote électroniques dûment numérotés de 101 à 219 furent distribués à chacun des représentants des clubs.

Le quorum indique que 103 clubs étaient présents ou représentés sur les 119 inscrits et dûment convoqués, ce qui représentait 539 voix sur les 571 inscrits.

Chaque représentant de club, après avoir fait constater qu'il était bien inscrit à une table de pointage en vue des élections, s'est rendu dans l'amphithéâtre doté d'un boîtier électronique.

Sans quitter l'amphithéâtre, il a voté à l'aide du boîtier de vote électronique dans le temps imparti par le Directeur Administratif à l'auditoire.

Les électeurs votant avec le pouvoir d'un autre club ont été admis à voter pour le compte de leur mandat, après avoir fait la preuve de leur identité et avoir fait constater l'existence d'un mandat de vote par pouvoir.

Le vote de chaque électeur a été constaté par l'appui de la touche 1 ou 2 sur le boîtier de vote électronique.

Le système de vote électronique a connu des problèmes techniques. La question du vote sur le vote du Comité de direction n'a pas fonctionné initialement. Le système et le logiciel informatique n'ont pas répondu au lancement du vote électronique dans l'auditoire. Il a fallu sortir du logiciel Powerpoint, le réouvrir de nouveau et reposer la question du vote.

Le nombre total de voix inscrites à l'A.G. : 571 voix

Le nombre de total de voix présentes ou représentées à l'AG est de : 539 voix, d'après les feuilles d'émargement.

Le nombre total de voix exprimées sur les boitiers électroniques était de : 431 à la question de l'élection du Comité de direction.

Le résultat du vote affichait :

Vote OUI à l'élection de la liste menée par Philippe GALLÉ : 407 voix, soit 94,43 %

Vote NON à l'élection de la liste menée par Philippe GALLÉ : 24 voix 5,57 %.

Les abstentions ne sont pas comptabilisées dans ce système de vote électronique.

La Commission n'a enregistré aucune réclamation des électeurs ou de la liste candidate.

La Commission n'a aucune autre observation sur le déroulement de ces élections.

3- Election des représentants des clubs départementaux aux AG de Ligue.

Dans les élections des Délégués représentants les clubs départementaux du District 37 pour la mandature 2020-2024, la Commission a étudié les conditions de vote dans lesquelles se sont déroulées les élections.

La Commission a constaté les mêmes remarques que celles émises ci-dessus pour le vote de l'élection du Comité de direction.

Le quorum indique que 103 clubs étaient présents ou représentés sur les 119 inscrits et dument convoqués, ce qui représentait 539 voix sur les 571 inscrits.

La Commission rappelle que l'élection de la Délégation s'effectue statutairement au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.

Le système en vigueur pour déterminer les délégués et les suppléants est celui de l'ordre d'arrivée

Le système de vote électronique a fonctionné. Un vote était organisé pour chacun des 19 candidats. Le vote de chaque électeur a été constaté par l'appui de la touche 1 ou 2 sur le boitier de vote électronique.

Le nombre total de voix exprimées sur les boitiers électroniques était de 480 à chaque vote de candidat
Les résultats du vote affichaient :

- BASTGEN Patrick, élu du Comité :

Vote OUI : 449 voix

- BATISSE Guy, élu du Comité :

Vote OUI : 390 voix

- BERTHELOT Jacky, licencié du club d'ESVRES ST SENOCH

Vote OUI : 273 voix

- BERTRAND Thierry, licencié du club de LA MEMBROLLE-METTRAY

Vote OUI : 255 voix

- BLANCO Alain, licencié du club de l'A.E.F. 37

Vote OUI : 392 voix

- BOURDON Hervé, licencié du club de l'U.S.PERNAY

Vote OUI : 272 voix

- BROSSARD Christophe, élu du Comité.

Vote OUI : 419 voix

- COUTANT Nicolas, licencié au club de l'E.S.VALLEE VERTE
Vote OUI : 345 voix
- DENIAU Eric, licencié au club du VAL SUD TOURAINE
Vote OUI : 294 voix
- GABUT Thierry, élu du Comité
Vote OUI : 350 voix
- GAUDREAU Jean-Louis, licencié au club du F.C. STE MAURE-MAILLE
Vote OUI : 282 voix
- GAUTHIER Christian, licencié au club de l'A.E.F.37
Vote OUI : 273 voix
- GIRARD Marcel, licencié au club du F.C.VERETZ-AZAY-LARCAY
Vote OUI : 315 voix
- LASSIER Julien, licencié au club de l'A.F.BOURCHARDAIS
Vote OUI : 316 voix
- MARTINS COIMBRA Jean-Claude, licencié au club du S.A.ST AVERTIN
Vote OUI : 215 voix
- MAZAUFRY Francis, licencié au club de l'A.S.LUYNES
Vote OUI : 249 voix
- MICHAUX Stéphane, licencié au club de l'U.S.MONNAIE
Vote OUI : 223 voix
- REBOUSSIN Jean-Claude, licencié au club de l'A.S.EVRES s/INDRE
Vote OUI : 293 voix
- VERNEAU Maurice, licencié au club du S.C.MAZIERES DE TOURAINE
Vote OUI : 195 voix

Considérant les dispositions de l'article 12 des Statuts de la Ligue –Centre Val de Loire:

Tous les 4 ans et sur la même durée que le mandat du Comité de Direction, l'Assemblée Générale de District élit les délégués représentant les Clubs de District appelés à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue. L'Assemblée Générale de District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence. Le nombre de délégués représentant les Clubs de District est de 12.

A l'issue de votes ci-dessus, le nombre de voix que chaque candidat obtient détermine sa qualité de délégué titulaire ou de délégué suppléant. Les candidats qui recueillent le plus grand nombre de voix sont élus en qualité de délégués titulaires, les suivants étant en qualité de délégués suppléants.

Les résultats des votes donnent ainsi le classement suivant :

Classement	Noms-prénoms	Statut de délégué AG Ligue
1	BASTGEN Patrick	Titulaire
2	BROSSARD Christophe	Titulaire
3	BATISSE Guy	Titulaire
4	BLANCO Alain	Titulaire
5	GABUT Thierry	Titulaire
6	COUTANT Nicolas	Titulaire
7	GIRARD Marcel	Titulaire
8	LASSIER Julien	Titulaire

9	REBOUSSIN Jean-Claude	Titulaire
10	DENIAU Eric	Titulaire
11	GAUDREAU Jean-Louis	Titulaire
12	BERTHELOT Jacky	Titulaire
13	GAUTHIER Christian	Suppléant
14	BOURDON Hervé	Suppléant
15	BERTRAND Thierry	Suppléant
16	MAZAUFRUY Francis	Suppléant
17	MICHAUX Stéphane	Suppléant
18	MARTINS COIMBRA Jean-Claude	Suppléant
19	VERNEAU Maurice	Suppléant

Compte tenu des impératifs d'horaire liés à la mise à disposition de l'amphithéâtre de la Maison des Sports, la commission propose que les 3 candidats n'ayant pas obtenu la majorité absolue au 1er tour soient jugés élus, ce que validerait nécessairement un second tour où la majorité relative est retenue.

Il est rappelé que cette élection comportait 19 candidats alors que l'article 12 des Statuts de la Ligue – Centre Val de Loire précise qu'il est nécessaire d'élire 12 titulaires et 12 suppléants. La tenue d'un second tour, en cas de non majorité absolue au 1er tour, n'aurait aucune incidence sur l'élection des 19 candidats. Les résultats du scrutin ne permettent que de désigner les titulaires (les 12 ayant obtenu le plus de voix) et les autres en tant que suppléants.

La Commission n'a enregistré aucune réclamation des électeurs ou des candidats.
La Commission n'a aucune autre observation sur le déroulement de ces élections.

Réunion close à 22h00.

Président de la Commission
Jean THOMAS